

Programme spécifique d'exécution du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» 2014-2020

2011/0402(CNS) - 03/12/2013 - Rectificatif à l'acte final

Rectificatif à la décision 2013/743/UE du Conseil du 3 décembre 2013 établissant le programme spécifique d'exécution du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014-2020) et abrogeant les décisions 2006/971/CE, 2006/972/CE, 2006/973/CE, 2006/974/CE et 2006/975/CE ([«Journal officiel de l'Union européenne» L 347 du 20 décembre 2013](#))

Page 1038, annexe II, point 3, «Section III. Priorité “Défis de société”», second alinéa:

au lieu de:

«En outre, pour chacun des défis, les progrès seront évalués en fonction de leur contribution aux objectifs spécifiques qui figurent en détail à l'annexe I du règlement (UE) n° 104/2013.»

lire:

«En outre, pour chacun des défis, les progrès seront évalués en fonction de leur contribution aux objectifs spécifiques qui figurent en détail à l'annexe I du règlement (UE) n° 1291/2013.»